



Parce que les vacances,
c'est essentiel.



« Partir en vacances comme tout le monde »

L'ANCV et les membres du CCAH unis pour favoriser le départ en vacances des Travailleurs Handicapés d'ESAT

Dossier de Presse

Mai 2011

Contact Presse ANCV : Joëlle Muzeau - Tél. 01 34 29 53 53- jmuzeau@ancv.fr
Chloé Labriet - bureau de presse de l'ANCV - LD : 01 45 49 32 93 - chloe.labriet@meanings.fr

Contact Presse CCAH : Philippe Berranger – Tél. 01 42 27 73 26 – philippe.berranger@cchah.fr

SOMMAIRE

Fiche 1 : Le dispositif d'aide au départ en vacances pour les usagers des ESAT... p. 3

- 1. Un programme d'aide sociale innovant et unique**
- 2. L'ANCV et le CCAH, 2 partenaires unis et mobilisés en faveur du Handicap**
- 3. Un dispositif en forte progression et une couverture nationale**
 - a. Une année 2010 positive**
 - b. Une tendance à la hausse qui se profile pour 2011**

Fiche 2 : Comment obtenir une aide ?.....p. 5

- 1. Qui peut en bénéficier ?**
- 2. Pour quels projets ?**
- 3. Les différentes étapes**

Fiche 3 : Le point de vue des directeurs d'ESATp. 6

- 1. Témoignages de directeurs d'ESAT adhérant au programme**

Fiche 1 : Le dispositif d'aide au départ en vacances pour les usagers des ESAT

Il existe en France 1 500 établissements et services d'aides par le travail (ESAT) dans lesquels 115 000 travailleurs handicapés exercent une activité professionnelle. Beaucoup d'entre eux ne partent pas en vacances pour des raisons économiques mais aussi par manque d'autonomie liée à l'absence des familles ou des parents très âgés ne partant pas eux-mêmes.

Ces travailleurs n'ont pas le statut de salariés et bénéficient de moyens financiers limités pour partir en vacances, le surcoût lié au handicap augmentant considérablement le prix des séjours adaptés.

1. Un programme d'aide sociale innovant et unique

Fort de ce constat et parce que le Handicap est inscrit au cœur de ses programmes d'action sociale, l'ANCV a lancé en 2009, un dispositif d'aide au départ en vacances pour les usagers des ESAT, en partenariat avec les membres adhérents du Comité National Coordination Action Handicap (CCAH) qui se traduit par :

La mise en place de Chèque-Vacances dans les ESAT avec la constitution d'une épargne vacances impliquant l'utilisateur handicapé et la structure (150 € minimum). Le surcoût lié au handicap est cofinancé par l'ANCV (350 €) et par les adhérents du CCAH (200€), sous forme de Chèques-Vacances.

Ce dispositif innovant destiné aux travailleurs handicapés des ESAT et aux anciens travailleurs vieillissants vivant dans des foyers d'hébergement a pour missions :

- **De favoriser leur départ en vacances,**
- **De proposer un projet éducatif et pédagogique autour de la construction de vacances individuelles ou collectives** afin de permettre :
 - La construction d'un projet, d'une épargne vacances
 - Une implication personnelle vers une forme d'autonomie
 - Une intégration dans des structures de vacances ouvertes à tous
 - Un projet commun favorisant le lien social et le resserrement de liens professionnels au sein de l'ESAT
- **De libérer des ressources pour des postes de dépenses quotidiennes dans l'année** (vêtements, soins, hygiène, etc,..)

2. L'ANCV et le CCAH, deux partenaires unis et mobilisés en faveur du Handicap

• **L'ANCV** : L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances est un établissement public, créée en 1982 et placée sous la tutelle du Secrétaire d'Etat au Tourisme, dont la mission unique est de favoriser le départ en vacances pour tous.

Pour remplir sa mission, elle dispose de deux outils :

- Le Chèque-Vacances pour les salariés, dont elle assure l'émission et le remboursement (3.4 millions de bénéficiaires)
- Des programmes d'action sociale pour les publics les plus fragilisés (personnes en situation de handicap, familles notamment monoparentales, jeunes adultes, personnes âgées), financés par ses excédents de gestion (200 000 bénéficiaires en 2010).

Le Handicap est au cœur de ses programmes d'action sociale : axe prioritaire des aides aux équipements afin d'en favoriser l'accès aux personnes handicapées mais aussi des partenariats avec une vingtaine d'associations telles que l'APF, l'Unapei, l'UNALG etc,.. le soutien aux aidants de personnes handicapées âgées...

En 2010, l'ANCV a alloué au programme d'aide au départ en vacances pour les usagers d'ESAT une dotation d' 1 million d'euros.

• **Le CCAH** : Le Comité National Coordination Action Handicap est une association reconnue d'utilité publique, créée en 1971, qui rassemble des groupes de protection sociale, des mutuelles, des entreprises, des comités d'entreprise ainsi que les principales associations nationales représentatives des personnes handicapées et de leurs familles.

Les missions du CCAH sont les suivantes :

- Financer des projets d'établissements ou de services améliorant l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap,
- Conseiller, former, apporter son expertise à toute structure engagée dans une démarche handicap,
- Informer et communiquer à travers la publication d'ouvrages et l'organisation de rencontres et colloques réunissant experts et acteurs référents du secteur.

2. Un dispositif en forte progression et une couverture nationale

a- Une année 2010 positive

Le Programme d'Aide aux Vacances en faveur des travailleurs handicapés a permis, la 1^{ère} année, le départ en vacances de **350 personnes**.

En 2010, 1 358 travailleurs handicapés issus de plus de 60 ESAT conventionnés répartis sur l'ensemble du territoire français ont pu bénéficier de cette aide au départ en vacances.

Les Directeurs d'ESAT concernés par l'aide en 2010 ont évoqué le réel besoin en matière d'accès aux vacances et une vraie bouffée d'oxygène pour les travailleurs handicapés dont les revenus ne permettent pas toujours un accès aux vacances, ni même aux loisirs. En effet, l'aspect pédagogique du programme qui vise à impliquer le travailleur dans l'organisation de son séjour, met en exergue le désir de changement d'environnement, de découverte culturelle, de rencontres et également le besoin de repos et de détente.

L'examen des projets vacances présentés a permis de déterminer un profil de bénéficiaires :

- 52% des travailleurs handicapés ayant bénéficié de l'aide vivent en foyers d'hébergement,
- 47,5% en logement autonome ou en famille.

Sur l'ensemble des projets, 87% des séjours correspondaient à des séjours adaptés organisés par des prestataires spécialisés et agréés, 7% des séjours en milieu ordinaire et 6% des séjours organisés en famille.

Les séjours d'une durée de 2 semaines et plus représentent la majorité des projets (79%) et se sont déroulés en été (97%).

b- Une tendance à la hausse qui se profile pour 2011

En décembre 2010, l'appel à projets pour les vacances 2011 a été envoyé à tous les ESAT de France. D'ores et déjà, on constate une augmentation des dossiers de demandes d'aides au départ en vacances. **L'objectif, cette année, est de doubler le nombre de bénéficiaires pour atteindre 3 000 départs.**

« Ce dispositif innovant répond aux missions de l'ANCV et du CCAH. Notre partenariat, l'implication et l'intérêt portés par les caisses de retraite complémentaires démontrent sa pertinence sociale. Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap, un axe prioritaire de nos programmes d'action sociale ». Dominique Ktorza, Directrice des politiques sociales de l'ANCV.

« Certaines personnes bénéficiant du programme de départ en vacances CCAH / ANCV n'avaient jamais eu l'occasion de partir en vacances au cours de leur vie. Participer à ce programme correspond parfaitement aux valeurs portées par le CCAH ». Karine Reverte, Directrice du CCAH.

Fiche 2 : Comment obtenir une aide ?

1. Qui peut en bénéficier ?

- Les usagers des ESAT ou anciens travailleurs vivant en foyer d'hébergement, titulaires de l'AAH ou dont les ressources ne dépassent pas un quotient familial de 800€.
- Les aidants familiaux ou professionnels dont la présence est nécessaire, favorisant ainsi le départ en vacances des personnes handicapées en milieu ordinaire. Cette prise en charge pouvant aller jusqu'à 280€ correspond à 50% du montant de l'aide accordée au bénéficiaire par le CCAH et l'ANCV.

2. Pour quels projets ?

- Projets individuels ou collectifs, autonomes ou accompagnés
- Projets dont la durée minimale est de 4 nuitées consécutives
- Projets bénéficiant de l'implication financière des bénéficiaires
- Projets se déroulant sur les périodes des vacances d'été et de fin d'année

3. Les différentes étapes

Le programme est coordonné par le CCAH, il se déroule en 5 étapes :

- Mise en place du Chèque-Vacances sous forme d'épargne : budget d'au moins 150 € constitué d'une épargne usager et de l'abondement de l'établissement. La contribution de l'ESAT à l'acquisition de Chèques-Vacances au profit des travailleurs handicapés n'est soumise à aucune charge sociale
- Construction du projet vacances : implication de l'usager et de l'ESAT car ce projet de vacances doit véritablement s'inscrire dans le projet de vie et les aspirations des travailleurs handicapés
- Demandes d'aide à enregistrer sur le site dédié de l'ANCV <http://projets-vacances.ancv.com>
- Passage en Commission d'Attribution composée de représentants de l'ANCV, des membres adhérents du CCAH et des associations représentatives des personnes en situation de handicap (APF et Unapei).
- Livraison par l'ANCV de Chèques-Vacances nominatifs aux ESAT.

Les informations complémentaires sur le programme sont disponibles sur le site Internet du CCAH : www.ccah.fr

Fiche 3 : Le point de vue des directeurs d'ESAT

1. Témoignages de Directeurs d'ESAT adhérant au programme

Mme H. - ESAT de la Frémondrière - l'Aigle (61- L'Orne)

« Les résidents qui n'ont pas de famille sont dans l'obligation de partir en vacances avec un organisme adapté. L'aide financière est la bienvenue. »

Mme B. - Esat le Loroux Bottereau (44 - Loire Atlantique)

« Les personnes accueillies au sein de l'ESAT ont de faibles revenus. Sans ce programme, plusieurs personnes n'auraient pas pu partir. Les travailleurs n'ont pas beaucoup de loisirs et occupations pendant leur temps personnel, partir en vacances leur permet de changer de cadre, de découvrir de nouvelles activités mais aussi de rencontrer de nouvelles personnes. »

M. R. - Esat Les Teppes – Saint Etienne du Bois (01 - l'Ain)

« C'est une aide précieuse qui rejaillit sur le pouvoir d'achat des travailleurs toute l'année. Le programme d'aide aux vacances permet aux personnes d'accéder au besoin vital de changer d'air et de se soustraire un moment à la collectivité.»

M. G.- Esat de l'Argerie – Le louroux Béconnais (49 - Maine et Loire)

« La pause des vacances est bénéfique, elle permet aux personnes de se ressourcer, de se dépayser mais aussi d'acquérir de l'autonomie, de progresser. Outre l'intérêt financier, ce dispositif encourage les travailleurs de l'ESAT ne partant jamais en vacances à faire des projets. »

M. G.- Esat Vernantes, Le Moulin du Pin (49 - Maine et Loire)

« Le coût d'un séjour adapté représente plus d'un mois de salaire d'un ouvrier d'ESAT. L'aide apportée est importante car elle permet à beaucoup de partir soit plus longtemps soit de manière plus adaptée. C'est la reconnaissance du droit à partir en vacances comme tout le monde. »

Mme M. - Esat de Pré-clou, Echirolles (38 - l'Isère)

« C'est un programme utile car c'est un bon support pour les professionnels. Il favorise l'accès aux vacances et permet de travailler à la construction d'un projet et à la mise en place de moyens pour le réaliser. »